



Avec Aix Marseille French Tech, réservez des places en crèche pour vos collaborateurs à des conditions privilégiées.

Quels sont les avantages d'un contrat Babilou ?

- ★ Pas de réservation minimum
- ★ Choix de la localisation (150 crèches dans le 13)
- ★ Durée du contrat selon l'âge de l'enfant
- ★ Un contact dédié pour un accompagnement personnalisé



Quels sont les bénéfices des places en crèche ?

Améliorer la performance
de l'entreprise

94 %

Des entreprises réservataires de places en crèche estiment que cela contribue à la réduction du stress des salariés-parents.

Baisse de l'absentéisme

Favoriser l'égalité
professionnelle

94 %

Des entreprises réservataires affirment que la place en crèche a permis de faciliter le retour à l'emploi des mères suite à leur congé maternité.

Baisse des frais de
remplacement

Agir en faveur de la
marque employeur

96 %

Des entreprises réservataires pensent que la place en crèche permet d'améliorer l'image interne de l'entreprise.

Baisse du turn-over

Notre Mission Educative

Aux côtés des familles, contribuer à l'éducation des enfants, créateurs du monde de demain.



J'ai confiance en moi

Favoriser le bien-être, l'aisance corporelle et émotionnelle, l'autonomie et l'estime de soi.



J'apprends à chaque instant

Encourager l'acquisition d'un langage riche et le développement de toutes les formes d'intelligence.



Je prends ma place dans le monde

Accompagner la construction d'une relation positive aux autres et au monde ; éveiller à l'art, la culture et la nature.



Le financement des places en crèche

Pour l'entreprise, bénéficiez jusqu'à 75 % d'aides

LE NET À CHARGE

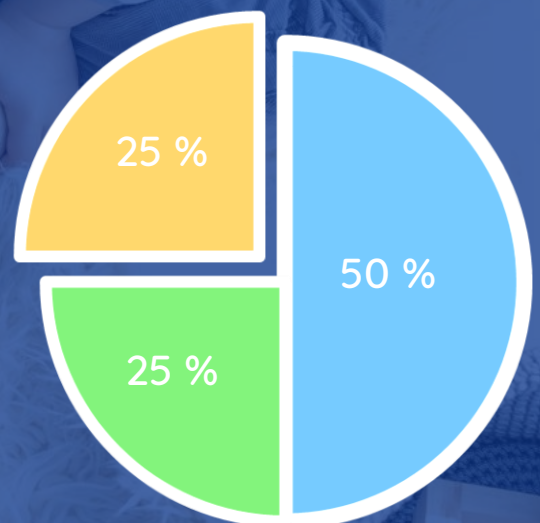
C'est le montant restant à la charge de l'entreprise. Le CSE a la possibilité de prendre à sa charge une partie des frais de réservation des berceaux.

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les dépenses de l'entreprise en faveur de la petite enfance sont déductibles à hauteur du taux d'imposition (25 %) de son résultat avant impôt.

LE CIF (CRÉDIT D'IMPÔTS FAMILLES)

50 % du montant des dépenses éligibles. Plafonné à 500 000 € par an et par entreprise.



« La mise à disposition de places en crèches pour nos salariés permet d'attirer de jeunes talents et de les aider à reprendre sereinement le travail après une naissance. C'est aussi une façon de les fidéliser. »

Entreprise de 30 salariés

Notre offre privilégiée pour les adhérents



Réseau Babilou & Partenaires Bouches-du-Rhône (150 crèches)	
TARIF BRUT PAR BERCEAU	15 000 € 12 500 €
CRÉDIT IMPÔT FAMILLE (-50 %)	- 6 250 €
DÉDUCTIBILITÉ IS (-26,5 %)	- 3 125 €
TARIF ANNUEL NET	3 125 €
TARIF MENSUEL NET	260 €

Pour vos collaborateurs, le coût est identique à celui d'une crèche municipale (hors micro-crèches PAJE qui appliquent un tarif largement préférentiel si parrainage entreprise)

Qui sommes-nous ?

Babilou est le premier groupe de crèches d'entreprises et de collectivités en France. Plus de 2000 entreprises et 20 000 familles nous font confiance en quotidien.

www.babilou.fr

Votre contact

Anne-Estelle BONNE

anneestelle.bonne@babilou.com

07 50 14 40 68

Babilou